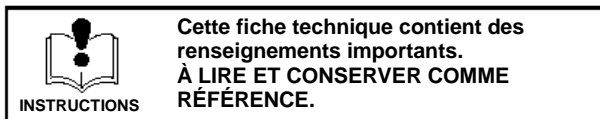


Fiche toxicologique



MSD046
Rév. B
Mise à jour : 10-Apr



Cette fiche technique contient des renseignements importants.
À LIRE ET CONSERVER COMME RÉFÉRENCE.

Site Web : www.graco.com
Rechercher sous « documentation »

Section 1.0 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit :

Lubrifiant pour garnitures (TSL)

Fabricant / Fournisseur

Graco Inc.
P.O. Box 1441
88-11th Ave. NE
Minneapolis, MN 55413

Contacts en cas d'urgence

Urgence santé (RMPC) :
(303) – 623-5716

Déversements de produits chimiques (Chemtrec) :
(800) – 424-9300

Numéros de pièce(s) : 238049 (4 oz.), 206994 (8 oz.), 206995 (32 oz.), 206996 (1 gallon), 206997 (12 pintes), 206998 (4 gallons), 239049 (3 pintes)

SECTION 2 RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS DANGEREUX

COMPOSANTS	Numéro de registre CAS	%	OSHA Moyenne pondérée dans le temps	OSHA Limite d'exposition de courte durée (STEL)	ACGIH Moyenne pondérée dans le temps	PEAU
Ne contient pas de composants dangereux, d'après les définitions de l'OSHA 29 CFR 1910.1200	--	--	Non défini	Non défini	Non défini	NON

Commentaires : Ce produit ne contient aucun composant dont les limites d'exposition sont connues.

SECTION 3 IDENTIFICATION DES DANGERS

Effets possibles sur la santé : Aucun effet notable n'est attendu.

SECTION 4 PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux : Rincer à l'eau à fond. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Bien laver la zone contaminée à l'eau savonneuse. En cas de rougeur ou d'irritation, demander des soins médicaux. Laver les vêtements avant réutilisation.

Inhalation : En cas de saisissement par inhalation de gaz, déplacer la personne vers une aire ouverte à l'air libre. Utiliser de l'oxygène si la personne éprouve de la difficulté à respirer ou a arrêté de respirer. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Demander immédiatement des soins médicaux, s'il le faut.

Ingestion : Pas de problème attendu en cas d'ingestion. En cas de malaise, demander des soins médicaux.

Autre : Sans objet.

SECTION 5 PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair : >200 °C (COC).
Limites d'inflammabilité : Non établies.
Agent extincteur : Pour éteindre le feu, utiliser un jet d'eau, une poudre chimique, un émulsifiant anti-alcool, une mousse de type AFFF ou du dioxyde de carbone.

Procédures de lutte contre l'incendie : Évacuer la zone et attaquer le feu à partir d'une distance de sécurité. Si la fuite ou le liquide déversé ne s'est pas enflammé, aérer la zone et arroser avec de l'eau pour dissiper les gaz et assurer la protection des personnes qui essaient de circonscrire la fuite.

Arroser d'eau les structures adjacentes pour les refroidir et protéger le personnel. Arrêter

la source d'écoulement si possible (d'une manière sécuritaire). Se tenir loin des extrémités des réservoirs de stockage. Se retirer immédiatement en cas de bruit grandissant venant de l'événement de sécurité ou de décoloration du réservoir due au feu.

Les pompiers doivent porter un équipement de protection complet, ainsi qu'un appareil respiratoire à pression positive (SCBA) approuvé par MSHA/NIOSH et muni d'un masque facial.

Dangers inhabituels d'incendie et d'explosion : Aucun.
Sous-produits de combustion : Oxydes de carbone.
Température d'inflammation spontanée : Non établie.

SECTION 6 MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Procédures de contrôle des déversements (terre) : Éteindre ou isoler immédiatement toute source d'inflammation (veilleuses, équipement électrique, flammes nues, réchauffeurs, etc.). Évacuer et aérer la zone. Du personnel portant de l'équipement de protection approprié devrait circonscrire immédiatement le déversement avec des matériaux inertes (sable, terre, tampons en coton pour déversements chimiques) en formant des digues. La disposition des digues devrait contenir le liquide déversé de manière à l'empêcher de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Après confinement, le ramassage et la dépose dans des contenants appropriés d'un grand déversement peut se faire au moyen de matériel antidéflagrant et anti-étincelles tel que, pompes à vide, pelles ou godets. Si un grand déversement a lieu, aviser les autorités compétentes.

Procédures de contrôle des déversements (eau) : Retirer la substance de la surface par écumage ou application d'absorbants appropriés. Si un grand déversement a lieu, aviser les autorités compétentes, (habituellement le Centre national d'information ou la Garde côtière).

Élimination des déchets : La plupart des produits à base d'huile sont incinérés, enfouis ou recyclés. Toute élimination de déchets doit être effectuée conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux. En cas de déversement ou d'élimination, les déchets peuvent être soumis aux règlements. Consulter les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux. Les règlements du Département des Transports (DOT aux É.-U.) peuvent s'appliquer au transport de cette substance en cas de déversement. Voir Section 14.

Autre : MISE EN GARDE – Si l'on procède au nettoyage de la substance déversée au moyen d'un nettoyant réglementé, le mélange des déchets qui en résulte sera réglementé.

SECTION 7 MANUTENTION ET STOCKAGE

Procédures de manutention : Garder les contenants fermés lorsqu'ils sont hors d'usage. Ne pas transférer de substances dans des contenants sans marque. Les extincteurs devraient être disponibles et utilisables facilement. Les contenants vides retiennent des résidus du produit qui pourraient présenter des matières dangereuses; il ne faut donc pas y induire de pression, les couper, les glacer, les souder ou les utiliser à nulle autre fin. Retourner les barils aux centres de récupération pour le nettoyage approprié et la réutilisation.

Procédures de stockage : Entreposer les contenants loin des sources de chaleur, d'étincelles, de flammes nues ou des matières comburantes.

Renseignements additionnels : Aucun.

SECTION 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION, PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection individuelle : S'applique principalement au personnel affecté à des conditions de contact fréquent avec le produit, telles qu'emballage, entretien et maintenance, ainsi que nettoyage et contrôle des déversements.

Protection des voies respiratoires : Non requise en présence d'une ventilation appropriée.

Protection des yeux : La protection des yeux est suggérée, comme pour la plupart des applications industrielles.

Protection des mains : Non requise, mais on devrait observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Autre : On devrait s'abstenir de manger et boire dans les zones de travail en présence du produit. Il faut se laver toujours les mains et le visage avec de l'eau savonneuse avant de manger, boire ou fumer.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Tension de vapeur : < 1,0 mm Hg à 20 °C.
Masse volumique : 0,97 à 15,6 °C (60,0 °F).
Solubilité : Négligeable dans l'eau, miscible avec la plupart des solvants de pétrole.
Polluants aérologènes dangereux, % : 0
Pourcentage de matières

volatiles :	0
Masse volumique de la vapeur (air = 1) :	Non établie.
Taux d'évaporation (Acétate de butyle normal = 1) :	Non établi.
Odeur :	Très fade.
Apparence :	Liquide limpide légèrement jaunâtre
Viscosité :	Environ 38 cST à 40 °C
Point d'ébullition :	Environ 493 °F.
Point d'écoulement :	Non établi.
Autre :	Sans objet.

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité :	Matière stable à la température et pression de la pièce.
Conditions à éviter :	Éviter les températures élevées et la contamination du produit.
Incompatibilité avec d'autres matériaux :	Éviter tout contact avec les acides et les matières comburantes.
Produits de décomposition :	Oxydes de carbone.
Polymérisation dangereuse :	Ne se produira pas.

SECTION 11 RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITÉ

Toxicité par voie buccale (rat) :	Presque non toxique (LD50 : > 2 000 mg/kg.) D'après les essais sur des produits similaires.
Toxicité par absorption cutanée (lapins) :	Presque non toxique (LD50 : > 2 000 mg/kg.) D'après les essais sur des produits similaires.
Toxicité par inhalation (rats) :	Presque non toxique (LD50 : > 5 mg/l) D'après les essais sur des produits similaires.
Sensibilisation cutanée (lapins) :	Presque non irritant. (Indice d'irritation primaire > 0,5 mais < 3). D'après les essais sur des produits similaires.
Irritation des yeux (lapins) :	Presque sans irritation (Test de Draize entre 6 et 15). D'après les essais sur des produits similaires.
Autre :	Un composant de ce produit a fait l'objet d'une étude de toxicité sur la reproductivité de deux générations d'animaux de laboratoire. Aucun effet adverse sur les paramètres de reproduction n'a été observé. Toutefois, on a observé une légère augmentation, statistiquement notable, de la mortalité de la progéniture en bas âge comme suite à l'ingestion de fortes doses. La signification de cette observation n'est pas concluante. Ces renseignements ont été communiqués à l'EPA, conformément aux exigences du TSCA 8(e).

SECTION 12 RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ÉCOLOGIQUE

Toxicité environnementale :	Non déterminée. Aucun composant de ce mélange ne figure sur la Liste des polluants marins.
Évolution dans l'environnement :	Non établie.
Autre :	Sans objet.

SECTION 13 ÉLIMINATION

Élimination des déchets :	Cependant, dans le cadre du règlement RCRA, il incombe à l'utilisateur d'établir si, au moment de l'éliminer, le produit répond aux critères RCRA de définition d'un déchet dangereux. Ce produit non altéré par d'autres matières peut être classé comme déchet non réglementé dans certaines régions; toutefois, son élimination doit se faire dans des installations approuvées. Le traitement des déchets doit être effectué conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.
Élimination :	Le transport, stockage, traitement et élimination des déchets RCRA doivent être effectués conformément aux articles 40 CFR 262, 263, 264, 268 et 270. L'élimination ne doit se faire que dans des installations dotées de permis appropriés. Vérifier s'il y a des exigences additionnelles édictées par les règlements provinciaux et municipaux, lesquels pourraient être plus restrictifs que les lois et règlements fédéraux. Tout additif chimique, traitement ou autre méthode altérant ce matériau peut rendre l'information sur le traitement des déchets présentée dans cette fiche incomplète, inexacte ou autrement inappropriée. L'élimination de ce matériau doit être effectuée conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

SECTION 14 TRANSPORT

Renseignements sur l'expédition, selon le DOT aux É.-U. : Non réglementée par le DOT.
Numéro d'identification DOT (É.-U.) : S/O
Classe de danger selon le DOT (É.-U.) : S/O
Classe d'emballage : S/O

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TSCA : Ce matériau est inscrit.
Autre statut TSCA : Sans objet.
SARA Titre III : Section 302/304 Substances extrêmement dangereuses :
Aucun.
Section 311, 312 Catégories de danger :
Aigus (effets immédiats sur la santé) : NON
Chroniques (effets retardés sur la santé) : NON
Incendie (danger) : NON
Réactivité (danger) : NON
Pression (danger de rejet soudain) : NON
Section 313 Produits chimiques toxiques :
Aucun.
CERCLA : Pour sources fixes – quantité à rapporter :
Aucune
Pour sources en mouvement – quantité à rapporter :
Aucun.
WHMIS Produit non contrôlé selon le WHMIS.

SECTION 16 AUTRES RENSEIGNEMENTS

	NFPA 704	LÉGENDE
SANTÉ :	0	0 = Minimal
INCENDIE :	1	1 = Léger
RÉACTIVITÉ :	0	2 = Modéré
DANGER PARTICULIER :	AUCUN	3 = Grave
INDICE DE PROTECTION :	S/O	4 = Très grave

Révisions / Commentaires :
Section 15 : Ajouté classement WHMIS
Section 2 : Ajouté commentaires.
Section 9 : Ajouté renseignements sur VOC et HAP

Ce produit peut se composer en partie de composants achetés chez d'autres sociétés. Dans plusieurs cas, particulièrement l'ajout de matériaux issus de brevets ou secrets commerciaux, Graco doit se fier à l'information divulguée par les fabricants ou revendeurs de ces matériaux.

Préparé par	Graco, Inc.
--------------------	-------------

Les renseignements contenus dans cette fiche toxicologique vous sont présentés en toute bonne foi comme étant exacts. Nous avons soigneusement évalué les renseignements (inclus dans cette fiche) provenant de sources extérieures à notre compagnie. Nous croyons que ces renseignements sont bons, mais nous ne pouvons en garantir ni l'exactitude, ni la complétude. Les précautions relatives à la santé et à la sécurité, indiquées dans cette fiche, peuvent ne pas s'appliquer à tous les individus et/ou toutes les situations. Il incombe à l'utilisateur d'évaluer ce produit et de l'utiliser de façon sécuritaire, conformément aux lois et règlements applicables. Les énoncés présentés dans cette fiche technique ne signifient pas qu'il soit permis, ni recommandé, d'utiliser un produit en violation de brevets existants. Nous ne donnons aucune garantie, explicite ou implicite.

NOTES : SO = sans objet; NE = non établi; UN = non disponible.

*Ce document reflète les caractéristiques les plus récentes des produits au moment de la publication.
Graco se réserve le droit d'apporter des modifications à tout moment sans préavis.*

Bureaux des ventes : Minneapolis, Detroit
Succursales internationales : Belgique, Corée, Hong Kong, Japon
GRACO INC. P.O. BOX 1441 MINNEAPOLIS, MN 55440-1441
www.graco.com
IMPRIMÉ AUX É.-U.